

DATE LIMITE 27 FÉVRIER À 17 H

**FORMULAIRE DE
CANDIDATURE
2017**

Gala

Elite



Présenté par :
**Jeune Chambre
de la Mauricie**

VOLET ENTREPRENEURIAT
EMPLOYEUR D'EXCEPTION

EMPLOYEUR D'EXCEPTION

Présentation :

La grille d'évaluation du prix Employeur d'exception est développée pour faciliter la qualité et la pertinence des projets déposés et assurer, par la même occasion, l'application d'un instrument de mesure permettant une évaluation qui se veut la plus juste et équitable pour l'ensemble des promoteurs.

Aide-mémoire

Le dossier de candidature doit inclure :

- 1 **Toutes les réponses** demandées aux pages suivantes;
- 2 Votre **curriculum vitae**;
- 3 Une **lettre d'appui**;
- 4 Toute autre annexe jugée pertinente (revue de presse, photos, vidéos, etc.).

Admissibilité* :

- L'organisation proposée doit être représentée par un membre de la Jeune Chambre de la Mauricie âgé entre 18 et 40 ans;
- L'organisation nommée doit être située sur le territoire de la Mauricie, de Bécancour ou de Nicolet;
- L'entreprise ou l'organisation doit compter au moins trois (3) employés;
- Pour se qualifier pour le prix Employeur d'exception, la personne, l'organisation doit avoir développé, adopté ou substantiellement amélioré une initiative majeure et/ou innovante qui se distingue en matière de saine gestion des ressources humaines. Le changement significatif doit avoir été mis en œuvre au cours des deux dernières années.

Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées

Toute image jointe sous format informatique pourra être utilisée pour vous représenter lors du Gala de cette année ou de l'an prochain. Il est de votre responsabilité de vous assurer de la bonne réception par la JCM de toutes les pièces constituant votre dossier de candidature. Bon travail!

* Le candidat doit se rendre disponible pour une entrevue prévue lors de la première semaine de mars 2017 susceptible de bonifier sa candidature auprès des membres du jury.

** Ne sont pas admissibles, les lauréats du Gala Edis 2016, les employés de la permanence, les membres du comité organisateur du Gala Edis 2017 et les membres du conseil d'administration de la Jeune Chambre de la Mauricie en poste ou l'ayant été pendant la saison 2016-2017.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom et prénom du candidat

Date de naissance

Nom de l'organisation

Année(s) d'opération de l'organisation

Adresse de correspondance

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

Présence Internet de votre organisation (liens URL)

Facebook :

Twitter :

LinkedIn :

Youtube :

Instagram :

Pinterest :

Vimeo :

Autre(s) :

Identifiez et décrivez vos actions publicitaires récentes :

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.1 DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Mission, bref historique, etc.

1.1 DESCRIPTION DES PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Présentation détaillée de la ou des pratiques de gestion des ressources humaines contribuant à faire de l'organisation un employeur d'exception.

1.3 MOBILISATION DES EMPLOYÉS (20 %)

Dans quelle mesure les employés ont été consultés ou ont eu l'occasion de participer au choix, à la définition ou à la mise en oeuvre de la ou des pratiques.

1.4 ORIGINALITÉ (40 %)

En quoi les pratiques de ressources humaines sont-elles originales ou remarquables? La ou les pratiques comportent une ou des caractéristiques distinctives qui les démarquent dans sa nature originale ou novatrice, dans sa mise en application (intégration dans la vie quotidienne de l'organisation) et/ou dans son efficacité, par rapport aux organisations dans le même secteur d'activité (y compris les concurrents directs) ou par rapport à ce qui se fait en Mauricie (introduction de nouvelles pratiques peu présentes dans les organisations de la région).

1.5 RETOMBÉES (24 %)

Retombées observées ou anticipées (mesurables, observables) découlant de la ou des pratiques de gestion des ressources humaines pour l'organisation.

1.6 MISE EN OEUVRE (12 %)

Moyens financiers et managériaux mis en oeuvre dans l'application des pratiques de gestion des ressources humaines. Cohérence et synergie de l'initiative avec les autres pratiques de gestion déjà en vigueur.

2.0 QUALITÉ DU DOCUMENT DE PRÉSENTATION (4 %)

Dans ce volet, on s'intéresse à la qualité du document soumis au jury. Le style de rédaction (orthographe, phrases claires et concises, enchaînement logique et cohérent), une mise en page judicieuse, la propreté du document, l'originalité de la présentation du document sont des éléments dont le membre du jury peut tenir compte pour apprécier la qualité des documents soumis. Également, le respect des conditions de présentation sera évalué (nombre de pages du document).

3.0 APPRÉCIATION PERSONNELLE (8 %)

Un dernier critère sera utilisé pour l'évaluation finale du projet. Il s'agit de l'Appréciation personnelle. Dans ce dernier volet, le membre de jury sera appelé à indiquer son appréciation à l'égard du projet, de la motivation du promoteur à concrétiser le projet, de l'enthousiasme et des qualités du promoteur ou de l'équipe entrepreneuriale. Cette appréciation est personnelle et laisse ainsi toute latitude au membre du jury pour évaluer le projet dans sa globalité.

REMISE DU FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Avant le 27 février 2017, 17 h.

Par courriel : info@jcmauricie.com

Signature

Date

* Tous droits réservés. Aucune reproduction ou diffusion n'est permise sans l'autorisation de son auteur, la Jeune Chambre de la Mauricie.

Gala

Edis



Présenté par :
**Jeune Chambre
de la Mauricie**